

<https://enseignants.se-unsas.org/Accompagnement-du-handicap-des-annonces-a-concretiser-d-urgence>



# Accompagnement du handicap : des annonces à concrétiser d'urgence !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 4 décembre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

L'annonce d'un travail sur l'École inclusive contenant le « grand chantier de professionnalisation des AESH » annoncé au SE-Unsa lors de l'audience du 26 septembre prend forme (lire <https://enseignants.se-unsa.org/Contrats-aides-rencontre-de-la-secretaire-d-Etat-aux-personnes-handicapees-et> ). Tout du moins son contenu se précise.

Le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées viennent d'annoncer un « plan de transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social ». Plusieurs de ces mesures pourraient impacter considérablement le recrutement et les conditions de travail des AESH. Tour d'horizon et premiers éléments d'analyse de celles-ci.

Sur le recrutement :

11200 créations d'AESH sont annoncées au budget 2018. 4800 AESH de plus que [ceux annoncés lors de la conférence nationale du handicap en 2016](#). C'est vrai. Mais ces annonces méritent plus de transparence.

Le compte est bon ?

Si ces 4800 AESH viennent bien s'ajouter aux 6400 « transformés », et traduisent une montée en charge du plan de 2016, alors le SE-Unsa se félicitera d'avoir été entendu. Si en revanche, il n'est pas prévu d'aller au-delà de ce plafond d'emploi de 11200 AESH en 2018, de nouveau le compte n'y sera pas.

Les conditions de recrutement :

Elles devraient être facilitées pour les ex-contrats aidés jusqu'en 2019. Afin de renforcer l'attractivité du métier, le plan prévoit également des conditions de recrutement assouplies, ouvertes sur d'autres compétences que celles exigées actuellement. Une convention nationale entre le ministère de l'Éducation nationale et Pôle Emploi est prévue sur les zones et périodes de recrutement en tension dès 2018. Le ministre et Madame Cluzel annoncent enfin une qualification des AESH pour un accompagnement étendu sur tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes, dès la rentrée 2018-2019.

Du neuf avec du vieux

Des nouveautés ? Pas vraiment. Là encore, derrière l'appétissante recette Blanquer pour faire évoluer le système, pourrait bien se cacher au mieux une pâle saveur, au pire une saveur bien plus aigre.

L'une des conditions de recrutement des AESH est de détenir, sans condition de diplômes, une expérience professionnelle de deux ans dans l'accompagnement du handicap. Une condition créée exclusivement pour le recrutement des contrats aidés en 2014, facilitant de facto leur recrutement depuis 3 ans.

Jusqu'en 2019, et après ?

Le plan de transformation de contrats aidés en contrats d'AESH, également facilitateur, était annoncé jusqu'en 2021. Faut-il comprendre une fin prématurée du dispositif de transformation, voire la fin du dispositif des contrats aidés dans l'Éducation nationale, dont on sait depuis cet été qu'ils sont dans le viseur du gouvernement ? Là encore, il faudra faire preuve de transparence, et rapidement.

Vers une amélioration des procédures de gestion

Améliorer le cadre de gestion des AESH, notamment par une coordination avec les services de la MDPH pour anticiper les recrutements et/ou les renouvellements de contrats est une revendication que le SE-Unsa porte depuis 2014 dans les instances locales et nationales. Mais il faudra aller plus loin : à terme les questions d'affectation, de formation, de « gestion de carrière » des AESH ne pourront plus se satisfaire d'une CCP dans l'année.

L'avis du SE-Unsa

Un nombre important de ces mesures reprend dans l'esprit les propositions d'amélioration formulées par le SE-Unsa lors de nos rencontres avec les ministères chargés de ce dossier. Si nous sommes satisfaits de constater que nos propositions pour les AESH continuent de trouver une oreille attentive de la part des représentants du

## **Accompagnement du handicap : des annonces à concrétiser d'urgence !**

---

gouvernement, nous entendons bien demeurer consultés et entendus sur tous ces points. Ces premiers signes positifs devront s'incarner rapidement et très concrètement : « transformer durablement l'accompagnement des enfants en situation de handicap » est bien une réflexion que nous menons au SE-Unsa : dans l'intérêt des élèves, et des personnels qui les accompagnent. Mais l'un va-t-il sans l'autre ?